

ABONNEMENT

Saumur : Un an . . . . . 30 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 8

Poste :

Un an . . . . . 35 fr. Six mois . . . . . 18 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 Réclames, — . . . . . 30 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 AOUT

LA CLÉMENCE DE M. GRÉVY

M. le Président de la République a récemment commué la peine de l'artilleur Bruyère, condamné à mort pour avoir assassiné le sous-lieutenant Bruyer. A ce sujet, le père de la victime, M. Bruyer, receveur principal des contributions indirectes en retraite à Epinal, a adressé une lettre de protestation à M. Grévy.

Oui, M. Bruyer n'a que trop raison et son indignation de père et de citoyen n'est que trop légitime.

Il a plus que tout autre le droit de parler haut, ce père dont le fils a été peut-être la victime du droit de grâce, et de faire entendre une protestation contre la clémence beaucoup trop facile de M. Jules Grévy.

« Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, a dit M. Bruyer, en s'adressant au chef du pouvoir exécutif (exécutif.... ne semble-t-il pas ici une dérision?), de protester hautement et une fois de plus contre le droit de grâce que vous tenez de la Constitution. Ce droit, qui vous place au-dessus de la loi et qui vous permet de casser les arrêts de la justice, est exorbitant, épouvantable. Il est immoral, à mon sens, car il blesse la conscience publique et parfois vous en faites trop facilement usage. »

Oui, ce droit de M. Grévy est exorbitant et épouvantable, quand on en fait abus comme le Président actuel de la République, car il a pour conséquence une recrudescence immédiate de tous les crimes contre les personnes et de tous les attentats à la vie humaine.

Les jurés, depuis que le Parlement a enlevé aux présidents des Cours d'assises le droit de résumer les débats, ont faibli dans la répression.

En 1877, ils prononçaient encore 31 peines de mort; de degré en degré, ils sont descendus à 49 seulement en 1881.

Il semble que M. Jules Grévy eût dû

réagir contre cette faiblesse; il y a, au contraire, ajouté la sienne, et de douze exécutions en 1877, il est arrivé à ne plus laisser exécuter que 7 criminels en 1878; deux en 1880 et un seul en 1881.

Cette clémence a-t-elle donc pour résultat de faire diminuer le nombre des assassinats et des meurtres? Ce serait là sa seule excuse; on l'admettrait encore, si du moins elle ne les faisait ni augmenter, ni diminuer; mais, il est nécessaire qu'on l'apprenne: la clémence de M. Jules Grévy a fait augmenter dans des proportions effrayantes tous les crimes contre la vie.

En France, en 1878, on commit 607 meurtres ou assassinats.

Voici la progression :

Table with 2 columns: Year and Number of crimes. 1879..... 645, 1880..... 656, 1881..... 686

A Paris, elle est plus forte encore :

Table with 2 columns: Year and Number of crimes. 1879..... 33, 1880..... 55, 1881..... 107, 1882..... 111

Eh! bien, M. Bruyer, le malheureux père d'un officier assassiné, quand il écrit à M. Grévy qui vient de gracier l'assassin de son fils: « Votre droit est exorbitant, épouvantable et immoral, » n'écrit rien qui soit trop sévère. Si le droit de grâce n'est pas mauvais en lui-même, l'abus qui vient d'en être fait est exécration.

De 1879 à 1882, on a compté tout à coup cent douze victimes de plus; à l'heure actuelle, c'est sans doute, car la progression a continué, trois ou quatre cents victimes, mais victimes innocentes.

Ainsi donc, les nombreuses grâces accordées aux condamnés à mort ont été de véritables encouragements au meurtre et à l'assassinat et autant d'arrêts de mort prononcés contre des innocents. Quelle singularité et quelle atroce clémence!

Il est temps de réagir, comme on l'a fait dans quelques Etats. Là aussi, mais par je ne sais quels sentiments d'inexplicable philanthropie, on avait aboli la peine de mort,

on a dû la rétablir devant la recrudescence des attentats.

Alphonse Karr disait spirituellement et avec un grand sens: « Vous voulez abolir la peine de mort, soit; mais que messieurs les assassins commencent. »

Dans certains Etats, ce sont les Parlements et les juges qui ont commencé, et messieurs les assassins n'ont pas désarmé; au contraire, ils ont commis plus de crimes.

Qu'on le sache bien, la faiblesse dans la répression n'a jamais rien valu; elle est suivie, au contraire, d'une augmentation de criminalité.

La rigueur est juste et clémente et la clémence est inique et cruelle. A. DE TAYAC.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

CONGRÈS DES COMMUNES

Quelle que soit la solution, que le conflit s'aggrave ou qu'il soit écarté par des finasseries de formalités, si le gouvernement tolérât la convocation du « congrès des communes » le spectacle n'en serait pas moins attristant.

Il produirait aux yeux de l'Europe, à la veille d'une Exposition dont le caractère d'universalité ne pourrait encore être affirmé sans témérité, les plus fâcheuses impressions.

Ne serait-on pas porté à se demander si ce congrès ne constituerait pas une nouvelle tentative révolutionnaire du parti de la Commune de 1871.

Et peut-on savoir quelles élucubrations révolutionnaires germeraient de cette tourbe de radicaux accourus de tous les coins de la France?

L'expérience a appris à quels excès les esprits surchauffés dans une assemblée se laissent facilement aller. Dans une telle atmosphère, les moutons deviennent enragés.

Il nous semble que dans la grave situation où se trouve l'Europe, le projet écos

dans les cervelles radicales est on ne peut plus malencontreux.

Ce n'est point non plus en faisant du tapage et provoquant des réunions de ce genre qu'on favorisera, à l'intérieur, la reprise des affaires indispensables pour le relèvement de notre prospérité financière!

L'INCIDENT DE BESANÇON

D'après les renseignements officiels qui ont été adressés au ministère de la guerre, le wagon de fusils modèle 1886 dont les plombs avaient été altérés a été vérifié.

On a constaté qu'il était au complet. Aucune arme ne manquait, et il n'y avait aucune trace d'ouverture des caisses.

Nous souhaitons que cette note officielle soit exacte, mais il nous semble qu'elle est insuffisante comme sanction à l'enquête dont on avait annoncé l'ouverture.

DEUX ARRESTATIONS

L'enquête relative à la publication anticipée de l'ordre de mobilisation faite par un journal de Paris est aujourd'hui terminée.

Elle a amené l'arrestation de deux soldats de la 20<sup>e</sup> section d'état-major, ayant l'un et l'autre le titre de secrétaires.

Ces deux jeunes gens, qui se nomment Roussel et Modot, ont été arrêtés hier et conduits à la prison du Cherche-Midi.

Ils auront à répondre devant le conseil de guerre du crime de haute trahison.

AUTRES INDISCRETIONS

On lit dans la Justice :

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de la Haute-Garonne des nouvelles qui aggravent singulièrement tout ce qui a pu être dit jusqu'ici sur « l'indiscrétion » du Figaro. Bien avant que le Figaro ait publié ses renseignements sur la mobilisation du 47<sup>e</sup> corps, les hommes politiques les plus importants de la Haute-Garonne, dans le but de favoriser certaines exemptions, avisaient leurs électeurs de la décision

24 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

Les voyageurs repartis, M. de Malens à Paris, l'abbé Vitel rentré dans sa discrète habitude de silence, Val-Régis retomba dans son accalmie monotone. La violente secousse qui en avait, pendant vingt-quatre heures, galvanisé les habitants s'était apaisée comme un incendie qui ne trouve à dévorer que des aliments sans résistance. Après la flamme rapide, un peu de poussière noire, et c'est tout. Du moins en apparence. Il arrive souvent, en effet, que les murs, léchés par des flammes aussi violentes que promptement éteintes, semblent garder intacte toute leur solidité. Mais si l'on regarde de près et si l'on éprouve la force de la muraille noircie, on s'aperçoit que le ciment calciné s'en va par écailles et que l'édifice, encore si fièrement debout, s'effondrera sous le premier choc.

Que recouvrait le calme de Val-Régis le lendemain de l'orage? On ne savait. Marguerite ne se plaignait point. M<sup>lle</sup> Aure était muette.

Ce ne fut, du reste, qu'une halte bien courte.

Le procès Val-Régis contre Val-Régis déroulait ses dernières péripéties devant la cour de Rennes. En tout autre moment, la passion processive de M<sup>lle</sup> Aure, poussée à son summum d'intensité, lui eût communiqué les plus fiévreuses ardeurs. Marguerite avait souvenir de phases moins graves que celle-ci où le logis était devenu un enfer. Aujourd'hui, silencieuse, un peu pâle, la terrible sœur aînée semblait porter un attendrissement intérieur qui la rendait indifférente à tout le reste.

Une dépêche de Rennes arriva comme un coup de foudre. Le procès était clos! L'arrêt enfin rendu!

Mais quel arrêt!... Les mânes des Val-Régis, branche aînée, durent tressaillir d'indignation dans leurs tombes!

Le titre et les armes devenaient la propriété du comte Edmond, par suite de l'extinction des représentants mâles de la maison de Val-Régis. En revanche, l'héritage contesté du marquis de La Tour-Ovise restait acquis à la branche aînée.

L'or était si peu de chose aux yeux de l'orgueilleuse fille, que cette compensation d'un million et plus, en tenant compte des intérêts immobilisés, n'adoucit que médiocrement sa déception. Pourtant, elle ne se répandit point en récriminations amères, comme on eût dû l'attendre de sa nature indomptable; farouche, elle ne voulait recevoir ni les compliments des indifférents, ni les condoléances

des amis. Aux premiers, elle répondit avec humeur que cette fortune serait plutôt un embarras qu'une satisfaction. Aux autres, elle laissa comprendre que son orgueil venait de recevoir un échec mortel.

— J'avais attaché ma vie à ce fétiche! dit-elle un soir à l'abbé Vitel; ce fétiche, en m'échappant, me tuera.

— Mademoiselle, dit le prêtre, les titres périssables n'entrent point avec nous dans l'éternité.

— On les grave au moins sur une tombe.

— Mademoiselle, il y a dans le cimetière de Racquinghem une fosse, encore béante, qui raconte bien éloquemment le peu qu'est notre dépouille, quand l'âme s'en est envolée.

M<sup>lle</sup> Aure tressaillit.

— Vous voulez parler de la tombe provisoire de M. Hercule de Val-Régis?... une étrange histoire! je la veux voir, cette tombe.

— Ne l'avez-vous donc jamais regardée en venant à l'église?

— Jamais.

— Ce n'est qu'un trou non comblé; il y a reposé deux jours...

— J'irai, fit-elle tout songeuse.

Le lendemain, sa messe achevée, M. le curé, en sortant de la petite église, fut surpris de voir M<sup>lle</sup> Aure, debout, à l'extrémité du cimetière, près de l'angle de muraille où l'on avait naguère

déposé l'inconnu. Quoique rien ne fût plus simple que ce coin solitaire, ni plus tristement réaliste que cette fosse ouverte et oubliée, qui gardait encore, après plusieurs mois, la marque d'un cercueil, la vieille fille semblait contempler l'un et l'autre avec une attention singulière.

— Ah! si vingt ans plus tôt elle avait mieux compris ses véritables intérêts!

— Il a été foudroyé, lui, murmurerait-elle, et moi, je suis broyée sans miséricorde!... Qu'avons-nous donc fait pour mériter ce double châtement? L'ardeur dans la lutte... la passion à revendiquer son droit, sont-elles donc des fautes devant le Seigneur?

Tandis que, pour la première fois, un doute se glissait dans son âme impérieuse, un bruit léger de pas sur les feuilles sèches lui fit tourner la tête. Marguerite marchait, la front penché, entre les humbles tombes, qu'il fallait contourner pour ne point fouler aux pieds, sans le savoir, la faible ondulation de terrain qui en marquait la place. En apercevant sa sœur, elle rougit et s'arrêta.

La vieille fille eut un rapide frissonnement.

— Voilà la cause!... voilà la punition! pensa-t-elle, non sans amertume, en enveloppant la jeune fille d'un étrange regard.

Et au bout d'un instant :

— Que cherchez-vous donc ici, Marguerite?

qui allait être prise et disaient ouvertement tenir la nouvelle du ministère.

» Au point de vue moral, de telles indications sont scandaleuses.

» Au point de vue pratique, elles enlèvent à l'essai de mobilisation son caractère d'imprévu, et, par suite, lui retirent son principal intérêt. »

\*\*\*

Le Figaro a envoyé un de ses rédacteurs interviewer le prince Victor, qu'il a trouvé très opposé au « solutionisme » et absolument séparé de M. P. de Cassagnac. Le prince Victor compte sur les nouveaux comités qu'il vient de créer, regrette de « manquer d'argent », et ne semble pas se souvenir qu'aux termes de la constitution impériale, c'est le prince Jérôme, son père, qui, seul, est le chef du parti bonapartiste. Cela peut être gênant pour le parti, mais c'est un fait. Nous jugeons inutile de discuter les illusions du jeune prince, et quant à ses attaques contre la Monarchie, elles ne dépassent pas le niveau banal des polémiques républicaines.

\*\*\*

On a lieu d'être surpris que le maire de Saint-Ouen qui présidait la distribution des prix où des livres obscènes ont été remis aux lauréats et où des discours poussant à la guerre religieuse et sociale ont été prononcés, ne soit pas encore révoqué. M. Fallières, si prompt à destituer les maires royalistes qui sont allés offrir leurs hommages à Monsieur le Comte de Paris, est moins pressé, paraît-il, de châtier un attentat contre les bonnes mœurs et un outrage à la religion de la France.

\*\*\*

#### LES IMPORTATIONS DES CÉRÉALES

Le Journal officiel publie le relevé des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées pendant la période de douze mois qui s'est écoulée du 1<sup>er</sup> août 1886 au 31 juillet 1887.

Le total des importations de grains a atteint 40,406,433 quintaux métriques. Les importations de farines se chiffrent par 246,593 quintaux métriques.

Les exportations figurant au tableau que nous avons sous les yeux pour 44,753 quintaux métriques de grains seulement, et 73,383 quintaux de farines, il en résulte que le déficit de la récolte de 1886 se trouve plus que comblé et que, d'autre part, l'élévation du tarif de douanes concernant les céréales n'a pas empêché les approvisionnements de se faire en rapport avec les besoins de la population. Ce dernier point mérite d'être tout particulièrement noté.

\*\*\*

#### Statistique cynégétique.

On compte cette année, paraît-il, douze millions de francs de permis, ce qui implique 428,569 chasseurs.

Chacun d'eux tirera bien — pendant la période — trois cents coups de fusil.

Cela fait pour la corporation un milliard deux cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent soixante-dix-sept coups.

Celle-ci ne savait pas mentir.

— Ce que vous y cherchez vous-même, Aure, un souvenir.

— Vous vous trompez; je viens ici réparer une faute que j'ai commise... par ignorance.

— Vous, Aure ?

— Moi. Plus M. Hercule était mon adversaire, plus je devais noblement honorer sa mort. Il m'a vaincue, je visite sa tombe d'un jour.

— Mais vous ignoriez...

— Aujourd'hui je sais... et j'agirai.

— Moi, je me souviens, dit doucement Marguerite.

— Et de quoi vous souvenez-vous ?

— Ah ! de plusieurs choses... deux surtout...

— Et peut-on connaître ces choses ?

— Bien volontiers, Aure; d'autant mieux que je me suis repentie souvent de ne pas vous les avoir racontées tout de suite.

— C'était donc grave ?

— Non, mais souvenez-vous, ma sœur, que vous ne m'interrogiez jamais, et que nos conversations sont rares.

— Eh bien, parlez, j'attends, reprit Aure avec impatience.

— M. de Val-Régis a causé un quart d'heure avec moi, le jour de sa mort, dit-elle bravement.

— Vous dites ?

— Il vint le long du ruisseau, par les champs,

Cette fusillade — si elle avait lieu à la file — durerait 64,299,875 heures, c'est-à-dire 2,670,824 jours, ou si vous aimez mieux 7,217 années.

Bloquons les chasseurs, nous obtenons une moyenne de 21,428,450 victimes; poids probable: 42,856,900 kilos.

Les... mal-chanceux peuvent figurer pour un bon tiers, soit: 141,856 bre-douilles.

Enfin, à raison de deux chiens seulement par chasseur, il y a sur pattes en ce moment 852,138 chiens.

Sans compter ceux des fusils.

Le Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences s'ouvrira à Toulouse, le 22 septembre prochain.

Deux conférences doivent être faites par M. M. JANSSEN et FOUQUE, de l'Institut. — En dehors d'une excursion finale dans les Pyrénées, l'Association visitera Carcassonne, Albi, Carmaux, etc.

C'est à Oran que doit se tenir (en avril) le congrès de 1888; mais les personnes inscrites en 1887 seront seules assurées de jouir des avantages accordés aux membres de l'Association.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétariat, 4, rue Antoine-Dubois, Paris.

## ÉTRANGER

ANGLETERRE. — Le sarcophage dans lequel se trouvaient les restes mortels de l'empereur Napoléon III a été transporté de la chapelle Sainte-Marie à Chislehurst à Farnborough. Le cercueil de l'Empereur est placé maintenant à côté de celui du Prince Impérial. La cérémonie de la translation des deux cercueils aura lieu prochainement et aura, autant que possible, un caractère privé. Le sarcophage qui renfermera le cercueil du Prince Impérial est en granit rouge d'Aberdeen, semblable exactement à celui de l'Empereur, et qui a été donné à l'impératrice Eugénie par la reine d'Angleterre.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 août.

Le mouvement de hausse continue sa marche régulière et les cours de nos rentes s'y maintiennent solidement. 3 0/0, 82; 4 1/2 0/0, 100.50.

Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, les capitalistes recherchent de préférence celles qui n'ont pas atteint le pair, c'est-à-dire les foncières et les communales 1879 et 1880. Les Bons de la Presse sont bien tenus à 18.75 et 19. L'action du Crédit Foncier cote 1,358.

La Société Générale se maintient solidement à 455, les cours sont certains d'une plus-value importante à la reprise des affaires.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, les tendances continuent à porter ce titre vers le pair qui est son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants sont stationnaires à 600.

Signalons de bons achats sur le Patrimoine à 75 et 80 fr. Cette compagnie d'assurances dont tous les frais de premier établissement sont payés

jusqu'à la prairie où je brodais, assise près des peupliers.

— Il vous a parlé ?

— Avec bonne grâce et douceur.

— Et sous quel prétexte, grand Dieu ?

— Curiosité, peut-être... intérêt, à coup sûr.

— Qui donc l'avait mis sur vos traces ?

— Il ne connaissait même pas mon existence.

— Quelle plaisanterie !

— Je l'ai compris ainsi. Ma présence la frappa beaucoup... On eût dit une révélation.

— Ah !... que n'avez-vous dit cela plus tôt ? s'écria M<sup>lle</sup> Aure dont l'esprit vif et pénétrant démêlait déjà ce qui lui avait toujours paru si obscur dans la lettre du comte Hercule au notaire Krémelonnec : « J'ai vu M<sup>lle</sup> de Val-Régis !... Oh ! si j'étais poète ! »

— Je voulais le présenter à vous, Aure; il s'en défendit très vivement, et me quitta sans rien me révéler sur sa personne, ni sur le motif de sa venue. Je ne l'ai plus revu que... mort !

— Mon Dieu ! dit la vieille fille toujours très attentive. Et le second souvenir, maintenant ?

Marguerite sentit un flot de sang envahir son front; elle se repentait presque d'avoir indiqué qu'une autre pensée encore l'appelait au cimetière.

(A suivre.)

est dans une situation très prospère et son chiffre d'affaires grossit chaque jour.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont l'objet de demandes nombreuses de la part des petits capitalistes qui s'y emploient de préférence en raison de son prix peu élevé et de ses garanties exceptionnelles.

L'action de Panama cote 368. Les obligations des diverses séries sont très demandées.

Le marché des actions et obligations de nos chemins de fer est très ferme.

## Nouvelles militaires.

### LE RENVOI DE LA CLASSE DE 1883

Divers journaux ont annoncé qu'en vue de compenser, au point de vue budgétaire, l'appel pendant trois ans des jeunes soldats de la deuxième portion de 1886, le ministre de la guerre a décidé de renvoyer dès le mois de mars prochain, dans ses foyers, la classe de 1883.

Nos renseignements particuliers nous permettent de dire, qu'en effet, le général Ferron se propose d'anticiper le renvoi de ladite classe, mais qu'aucune date décisive n'a encore été arrêtée à ce sujet.

D'ailleurs, nous tiendrons nos lecteurs au courant de cet intéressant objet.

Les hommes des classes de 1883 et 1884, exceptionnellement ceux de 1885, recevront, en suite des manœuvres, un congé de six mois.

Il est question de laisser définitivement dans leurs foyers, en disponibilité à l'expiration de ce congé, les hommes de la classe de 1883.

Les devancements d'appel à l'activité sont ouverts pour les conscrits de la classe de 1886 destinés à la cavalerie; mais ces conscrits ne pourront choisir un autre corps que celui auquel ils ont été affectés par le recrutement.

### L'APPEL DE LA CLASSE 1886

Le ministre de la guerre vient de fixer définitivement la date d'appel de la classe de 1886, en ce qui concerne l'infanterie, l'artillerie et le génie.

Le départ commencera le 3 novembre et se continuera le 5 et le 7.

Toutes les opérations devront être terminées le 9 novembre.

On sait que les conscrits de la cavalerie seront appelés sous les drapeaux le 3 octobre.

Cette arme recevra 47,885 recrues, dont 3,000 pour les cuirassiers, 6,853 pour les dragons, 4,202 pour les chasseurs, 2,735 pour les hussards, 4,040 pour les chasseurs d'Afrique et le reste pour l'École d'application.

Les dix-huit nouveaux régiments d'infanterie sont, on le sait, constitués sans musique. Le général Ferron, dans le but de donner satisfaction aux demandes des municipalités, inscrira, au budget de 1889, un crédit nécessaire pour la création de dix-huit nouvelles musiques.

Comme on le voit, il n'est nullement question de supprimer celles qui existent, bien au contraire.

### MOUVEMENTS DE TROUPES APRÈS LES MANŒUVRES D'AUTOMNE

À l'issue des manœuvres d'automne, c'est-à-dire dans la deuxième quinzaine de septembre prochain, d'importants mouvements de troupes, que vient de décider le ministre de la guerre, auront lieu sur divers points de la France.

La 8<sup>e</sup> division d'infanterie sera relevée par la 7<sup>e</sup> division dans le gouvernement de Paris.

Par suite, les régiments d'infanterie ci-après désignés changeront de garnison; savoir :

Dans la 7<sup>e</sup> division d'infanterie. — Pour le 101<sup>e</sup> régiment, la portion principale ira de Laval à Paris, et le dépôt de Laval à Dreux;

Pour le 102<sup>e</sup>, la portion principale ira de Mayenne à Paris, et le dépôt de Mayenne à Chartres;

Pour le 103<sup>e</sup>, la portion principale ira de Mamers à Paris, et le dépôt de Mamers à Alençon;

Pour le 104<sup>e</sup>, la portion principale ira du Mans à Paris, et le dépôt du Mans à Argentan;

Dans la 8<sup>e</sup> division d'infanterie. — Pour le 124<sup>e</sup>, la portion principale ira de Paris à Laval, et le dépôt de Dreux à Laval;

Pour le 130<sup>e</sup>, la portion principale ira de Paris à Mayenne, et le dépôt de Chartres à Mayenne;

Pour le 145<sup>e</sup>, la portion principale ira de Paris à Mamers, et le dépôt d'Alençon à Mamers;

Pour le 147<sup>e</sup>, la portion principale ira de Paris au Mans, et le dépôt d'Argentan au Mans.

Les changements d'emplacement des dépôts s'opéreront dans la première quinzaine du mois d'octobre.

Les 75<sup>e</sup> et 99<sup>e</sup> régiments d'infanterie, les 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> bataillons de chasseurs à pied changeront de garnison comme suit :

Pour le 75<sup>e</sup> d'infanterie, la partie principale ira de Montélimar à Lyon, et le dépôt de Montélimar à Romans;

Pour le 99<sup>e</sup> d'infanterie, la portion principale ira de Lyon à Montélimar, et le dépôt de Romans à Montélimar;

Pour le 25<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, la portion principale ira de Montmédy à Saint-Mihiel, et le dépôt restera à Epernay;

Pour le 26<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, la portion principale ira de Longwy à Saint-Mihiel, et le dépôt restera à Epernay.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, M. Victor Meyer, fils aîné de l'honorable professeur, chef de la musique municipale de Saumur, vient d'obtenir le n<sup>o</sup> 13 sur 134 avec la note très bien, au classement de sortie des sous-officiers, élèves officiers de l'École de cavalerie.

M. Meyer se trouvant au nombre des vingt premiers numéros nommés sous-lieutenants, a le choix de son régiment: il va se rendre au 2<sup>e</sup> de spahis, en garnison à Sidi-Bel-Abbès.

Nous ne saurions trop féliciter le jeune sous-lieutenant et sa famille de ce brillant résultat.

Les Officiers de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale habitant Saumur ont pris l'initiative d'offrir à leur camarade M. Lambert, sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de zouaves, une réception qui sera faite demain mercredi 31, à 7 heures du soir, à l'Hôtel de Londres, dans le but de féliciter cet officier de sa brillante conduite dans l'affaire de Bang-Loeva (Cambodge).

Les sous-officiers et soldats appartenant à la réserve et à la territoriale peuvent également se faire inscrire à l'Hôtel de Londres.

Le prix du banquet est fixé à 7 fr.

### Manœuvres du 9<sup>e</sup> corps

Les manœuvres d'ensemble du 9<sup>e</sup> corps d'armée, auxquelles assisteront les missions militaires étrangères, commenceront le mardi 13 septembre, c'est-à-dire dans quinze jours, et se termineront le lundi 19 du même mois.

Le 9<sup>e</sup> corps, commandé par le général Carrey de Bellemare, aura en face de lui la 21<sup>e</sup> division d'infanterie, détachée du 11<sup>e</sup> corps d'armée et commandée par le général Jamont.

D'après l'hypothèse admise, le 9<sup>e</sup> corps sera chargé de couvrir la position de Poitiers contre une attaque de l'ennemi venant des côtes de l'Océan.

La 21<sup>e</sup> division sera renforcée de la 11<sup>e</sup> brigade de cavalerie, comprenant les 25<sup>e</sup> dragons et 7<sup>e</sup> hussards, et de la 6<sup>e</sup> brigade de cuirassiers.

Quant au 9<sup>e</sup> corps, voici quelle sera sa composition :

47<sup>e</sup> division d'infanterie (général de Beaufort), avec quatre batteries d'artillerie montée du 20<sup>e</sup> régiment (colonel de Maillier) et deux sections de munitions fournies par le 43<sup>e</sup> régiment;

48<sup>e</sup> division d'infanterie (général Millot), avec quatre batteries d'artillerie montée du 32<sup>e</sup> régiment (lieutenant-colonel Armand) et deux sections de munitions fournies par le 42<sup>e</sup> régiment.

Le 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied marchera avec la 18<sup>e</sup> division.

L'artillerie de corps, commandée par le colonel Boreau de Roincé, du 33<sup>e</sup> régiment, comprendra quatre batteries montées des 42<sup>e</sup> et 43<sup>e</sup> régiments, deux batteries montées et deux batteries à cheval du 33<sup>e</sup> régiment.

Le lieutenant-colonel Rodolphe commandera le parc d'artillerie; le capitaine Montaigu commandera l'équipage des ponts.

Pendant les manœuvres, M. Jaubert, trésorier-payeur général de la Nièvre, remplira les fonctions de payeur général. M. Perrin, directeur des postes à Beauvais, sera payeur principal. Le service des postes et télégraphes sera placé sous les ordres de M. Morin, le commandant Noiroi dirigera la prévôté.

Le mardi 13 septembre, le 9<sup>e</sup> corps d'armée aura son quartier général à Montcontour; la 21<sup>e</sup> division battra en retraite vers Thouars.

Le mercredi 14 septembre, le 9<sup>e</sup> corps d'armée tentera d'enlever le passage du Thouet.

Repos le jeudi 15.

Le vendredi 16, engagement d'avant-garde.

Le samedi 17, bataille décisive sur le Thouet, à la hauteur du pont de Montreuil.

Le dimanche 18, repos.

Le lundi 19, grande revue. Puis dislocation du corps d'armée et départ des réservistes.

Voici l'ordre de concentration de la 48<sup>e</sup> division :

32<sup>e</sup> de ligne. — Départ probable, le 6; le 7, à Sainte-Maure; les 8 et 9, à Richelieu.

66<sup>e</sup> de ligne. — 6 septembre, Pont-de-Ruan; 7, Ile-Bouchard; 8 et 9, Richelieu.

77<sup>e</sup> de ligne. — 4 septembre, Nuillé ou Vezins; 5, Vibiers; 6, Montreuil-Bellay; 7 et 8, Loudun; 9, Richelieu.

10 et 12 septembre, manœuvres de division contre division.

12 septembre soir. — Concentration du 9<sup>e</sup> corps.

13 et 14 septembre. — Manœuvres d'ensemble du 9<sup>e</sup> corps contre la 21<sup>e</sup> division d'infanterie.

19 septembre. — Revue de fin de manœuvres.

20 septembre, au matin. — Départ des réservistes par voie ferrée.

Voici la marche de dislocation de la 48<sup>e</sup> division :

32<sup>e</sup> de ligne. — 20 septembre, Saumur; 21, Port-Boulet; 22, Langeais.

66<sup>e</sup> de ligne. — 20 septembre, Bourgueil; 21, Langeais; 22, Tours.

77<sup>e</sup> de ligne. — 20 septembre, Argenton-le-Château; 21, Châtillon-sur-Sèvre; 22, Cholet.

135<sup>e</sup> de ligne. — 20 septembre, la Médière; 21, Angers.

Le 48<sup>e</sup> bataillon de chasseurs se rendra par Azay-le-Rideau et Chinon à Richelieu, où il séjournera les 8 et 9 septembre; il rentrera à Tours le 22, par la Chapelle-sur-Loire et Cinq-Mars.

#### LA MISSION MILITAIRE BELGE AUX MANŒVRES FRANÇAISES

Le ministre de la guerre belge a désigné, pour suivre les manœuvres françaises, le général major Bissot, commandant la 2<sup>e</sup> brigade d'artillerie, et le capitaine-major Wauters.

Le nombre des officiers supérieurs étrangers qui assisteront à nos manœuvres sera donc de 45 dont 42 généraux.

Notre facétieux confrère a des « aplatissements » faciles et variés pour l'*Echo Saumurois*. L'« aplatissement » d'hier est arrangé, en deux colonnes et demie, dans un double but : d'abord celui de nous « aplatiser », ensuite, de se tailler une... intelligente réclame.

Le rédacteur du *Courrier* pose pour le vieux démocrate, la vieille victime des tyrans, et vous allez voir que bientôt il va émarger au chapitre « Victimes de Décembre ». Allez-y, cher confrère, encore un ou deux articles comme celui-là, et, bon dieu (d'après votre orthographe favori), ça y sera.

Mais nous n'avons point oublié les « cordiales et intimes relations du *Courrier* avec la municipalité et l'autorité préfectorale de l'Empire.

Et la guerre entreprise contre M. Allain-

Targé, candidat républicain à la députation en 1869, est ce une invention ?

Le farouche d'aujourd'hui avait alors des tendresses pour le favori du pouvoir. Tous les républicains peuvent à l'occasion s'en souvenir.

#### M. BENOIST

En annonçant la nomination de M. Benoist, ancien député républicain de Maine-et-Loire, à la recette particulière de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), l'*Union de l'Ouest* ajoute :

« C'est, sans doute, la préoccupation de cette nomination qui a empêché M. Benoist de siéger, au conseil général, dans la présente session, et même de se faire excuser par le moindre billet, comme il est d'usage.

« Quoi qu'il en soit, nous devons relever ce qu'il y a de particulièrement scandaleux dans l'intrusion de M. Benoist aux fonctions de financier de l'État. C'est bien ici un exemple éclatant des spéculations éhontées, qui sont le fond du zèle révolutionnaire. Simple clerc de notaire, M. Benoist dut à la camaraderie des Allain-Targé de se faire bombarder sous-préfet de Baugé, dans la révolution impie du 4 septembre 1870. Doué d'une certaine audace, M. Benoist réussit à faire croire aux populations qu'il les mènerait à la victoire, et de légende en légende, il s'imposa si bien à son parti, qu'il fut proposé candidat et élu député comme le plus irrésistible et le plus indispensable des opportunistes. Le temps a fait justice de cette nullité bavarde et outrecoquante. M. Benoist a été congédié, en 1885, par les électeurs revenus à une saine appréciation de ses mérites. Mais M. Benoist s'en console : au lieu de retourner fièrement au notariat, qui exigerait de certains efforts d'intelligence et de travail assidu, comme son copain Janvier de la Motte il s'incruste dans les places où l'on palpe, sans risque, de gros appointements. N'est-ce pas plaisant de voir que ces dévots amis du peuple fioissent presque tous par devenir des Publicains vivant du contribuable ! Et n'est-il pas scandaleux aussi que ces démocrates, si brayamment ennemis des privilèges, accaparent les bonnes places, en passant sur le corps des modestes fonctionnaires de la carrière, qui n'ont que leurs longs services à mettre en parallèle avec les caprices du favoritisme politique ! Si M. Rouvier croit que de telles promotions encouragent les fonctionnaires et rehaussent les fonctions, il s'abuse étrangement : à quoi bon donner vingt ans de sa vie à gravir péniblement les bas emplois, quand on voit la camaraderie politique pousser tout de suite au premier rang ses créatures... ? »

#### TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT A VIVY

Dimanche soir, vers six heures, un garçon de 14 ans, ayant franchi la clôture du chemin de fer de l'État, a pris une pierre et l'a posée sur le rail. Il se disposait à en placer trois autres, lorsqu'il a été aperçu par M. Bonhomme, poseur au n° 12 du Port, qui s'est mis à sa poursuite, et après l'avoir atteint, l'a ramené à l'endroit où il avait entassé les pierres.

Interrogé sur les motifs qui l'avaient fait agir, l'enfant n'a rien répondu, et lorsque l'homme d'équipe l'a menacé des gendarmes, il a dit qu'il s'en moquait et que cela lui était bien égal.

Le chef d'équipe a prévenu le père, et ce dernier a répondu que son fils était un petit mauvais sujet et qu'il n'en pouvait rien faire. Il l'a placé chez plusieurs fermiers, mais comme il refusait de travailler, ses maîtres ont été obligés de le renvoyer.

Le père a déclaré aux gendarmes qu'il serait content de le voir dans une maison de correction.

La pierre qui était sur le rail n'était pas assez grosse pour faire dérailler un train, mais s'il avait eu le temps de placer les autres, elles auraient pu certainement emener un déraillement. (Patriote.)

#### ANGERS.

Assassinat et suicide. — Une fille de mœurs légères, demeurant rue du Mail, 26, vient d'avoir le cou tranché par son amant.

Celui-ci, aussitôt après son crime, s'est donné la mort.

Le plancher de la chambre où s'est passé le drame était recouvert de sang coagulé. C'était un spectacle effrayant.

Le parquet a commencé une enquête.

Il y avait hier soir une foule énorme de curieux aux abords de la maison.

Le *Ralliement* prend position avec le Conseil municipal de Paris et invite les conseils municipaux de Maine-et-Loire à participer au congrès projeté, quoique illégal, des conseils municipaux de France convoqué à Paris.

« Quoi qu'il arrive, dit le *Ralliement*, ce congrès aura lieu. Nous invitons les membres des conseils municipaux de Maine-et-Loire à envoyer leur adhésion au bureau du Conseil municipal de Paris, ET A NOUS ADRESSER, à nous même, COMMUNICATION DE LEUR ADHÉSION. »

Le Conseil général de la Vendée a interpellé le préfet de ce département, M. Robert, sur la suppression, dans son projet de budget, d'une somme de 40,000 francs, votée à titre de subvention et d'indemnité par le conseil en faveur des frères de Saint-Gabriel et de M<sup>r</sup> l'évêque de Luçon. Le préfet L. Robert a répondu qu'il considérait ce vote comme politique et dès lors radicalement nul. M. Bourgeois ayant alors rappelé à M. Robert le programme d'apaisement du ministère, le préfet a déclaré qu'il ne s'associerait jamais à une politique de recul.

Ce singulier représentant du pouvoir exécutif n'a pas encore été révoqué et ne le sera jamais probablement. Le ministère essaie sans se plaindre les blâmes publics que lui infligent certains de ses préfets. C'est là peut-être une de ses façons de ne point faire de « politique de combat ».

#### LA QUESTION DES POUDES DE CHASSE

Les ministres de la guerre et des finances ont décidé la création de nouveaux types de poudres de chasse.

Ces nouveaux types, au nombre de huit, peuvent rivaliser par leurs qualités balistiques avec les meilleures poudres étrangères.

Ils se divisent en deux groupes poudres ordinaires et fortes, correspondant aux poudres fines et superfines.

Enfin un troisième groupe de poudres dites spéciales correspondant à l'ancienne poudre extra fine.

#### FAITS DIVERS

##### SIR

Le *Courrier de Vaugelas* se pose la question suivante :

« Pourquoi donne-t-on à certains personnages anglais le titre de *sir*, qui est cependant le titre de tout le monde ? par exemple, pourquoi dit-on *sir Henry Drummond Wolf* et *M. Gladstone* ? »

Et il répond :

« Le titre de *sir*, en Angleterre, appartient bien à tout le monde, car en s'adressant de vive voix à un Anglais, on lui dit : *sir*; en lui écrivant, et sans le connaître beaucoup, on met : *Dear sir* (cher monsieur); mais quand on parle d'un Anglais, on dit : *mister*; d'une dame anglaise *mistress*; d'une jeune fille : *miss*, et l'on n'écrit jamais ces qualifications qu'ainsi : *M<sup>r</sup>* pour *Mister*, et *M<sup>ss</sup>* pour *mistress*. *Miss* s'écrit en toutes lettres. Quand on parle d'un Anglais en faisant précéder de *sir* son prénom (jamais son nom), on indique par là qu'il est de l'ordre de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*. Ce qu'on indique encore par les initiales *smg* (*Saint-Michel* et *Saint-Georges*) placées à la suite du nom. C'est ainsi qu'on dira *sir Henry Drummond Wolf, smg*; *sir Charles Dilke, smg*, et non *sir Drummond Wolf* ou *sir Dilke*. Ces personnalités sont, en effet, de l'ordre susdit. M. Gladstone, malgré son illustration, n'en fait pas partie.

« Le titre de *milord* n'appartient qu'aux lords et celui de *milady* qu'à leurs femmes, quand on s'adresse à eux ou à elles. Quand on parle d'eux, on dit *lord* ou *lady*.

« Le titre d'*esquire* se met par grande politesse à la suite du nom sur une adresse, et en abréviation : *Esq.* Il appartient à tout le monde. »

\*\*

Oh ! la politique !  
Voici l'annonce invraisemblable que nous trouvons à la quatrième page d'un journal politique publié dans un des départements de l'Est :

« On demande à Coligny une sage-femme, un pharmacien et un buraliste républicains.  
» Clientèle assurée. »



LISEZ

LE TRIBOULET

#### LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 27 août :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Pierre Véron. — Nos gravures : M. le général de Sonis; Le discours de M. Rouvier; Le lancement du cuirassé *Empereur Alexandre II*, à Cronstadt; Les mois fleuris : août; Le dimanche à Argenteuil; Affaires de Bulgarie; La mission Bonvalot dans l'Asie centrale. — *La Cicatrice*, nouvelle, par René de Mirecourt. — Théâtres, par Charles Monselet. — Échecs. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Paris : M. Rouvier, président du conseil. — M. le général de Sonis. — Russie : Le lancement du cuirassé *Empereur Alexandre II*. — Les mois fleuris : Août. — Le dimanche à Argenteuil. — Bulgarie : Réception du prince Ferdinand à Cobourg. — Asie centrale : La mission Bonvalot à la frontière de l'Afghanistan. Carte de l'Afghanistan. — Échecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 50 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

La 90<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE donne un aperçu économique très précis de ce pays. L'auteur en étudie successivement les productions animales, végétales et minérales.

Outre une carte hydrographique de l'Allemagne, deux gravures ornent le texte, représentant la mort de Turenne devant Salzbach et la bataille de Friedland.

#### LA LANTERNE D'ARLEQUIN

Illustrée, 10 centimes

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Sommaire du n° 333 (28 août 1887). L'âge d'or. L'ère des discours. Les plaintes légitimes d'un ouvrier sans travail. La sténographie. Départitions républicaines. M. Grévy en vacances. Lettre de Clermont-Ferrand. Le gouvernement en béquilles. L'être suprême. Times is money !

Nous engageons nos amis à s'abonner à cette vaillante et spirituelle publication. Le prix est de 6 fr. par an, ou 0,30 centimes par mois. Les abonnés de notre journal peuvent la recevoir pour 5 fr. seulement, en adressant avec une bande un mandat-poste à la Direction, à TOURS, 13, rue Richelieu.

On demande des vendeurs au numéro et des correspondants dans toutes les communes de France.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-fortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHARGE CERTAINEMENT

ESCOMPTE AU COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

#### Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 23 août 1887.

Versements de 82 déposants (6 nouveaux), 21,569 fr.

Remboursements, 14,449 fr. 26.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n° 8, au premier (maison Grelet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

